

**Avis de publicité suite à une manifestation
d'intérêt spontanée
pour l'occupation du domaine public**

(Article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

Objet :

La commune d'EVRON a été sollicitée pour l'occupation d'une partie du domaine public dont elle est propriétaire, en vue de la mise en place puis de l'exploitation immédiate d'un distributeur automatique de pain avant le développement d'un distributeur d'épicerie et d'un point de retrait de courses en ligne.

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et de permettre à tout tiers, susceptible d'être intéressé par l'occupation d'une partie de ce domaine public, de se manifester en vue de la réalisation d'un projet similaire, conformément à l'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Caractéristiques du projet :

Le projet a vocation à s'implanter sur une partie du domaine public de la commune d'Evron, plus précisément sur le territoire de la commune déléguée de Châtres-la-Forêt, l'assiette nécessaire à la réalisation de ce projet étant déterminée dans un second temps. Le projet prévoit l'installation d'un distributeur automatique de pain avant extension vers un distributeur d'épicerie de produits de première nécessité et d'un point de retrait de courses en ligne. Le projet sera réalisé et exploité par un opérateur unique. Celui-ci sera par ailleurs mis en œuvre par phases successives :

- Phase 1 : installation d'un distributeur automatique de pain
- Phase 2 : installation d'un distributeur d'épicerie de produits de première nécessité
- Phase 3 : installation d'un point de retrait de courses en ligne

Le site d'exploitation de ces trois installations étant actuellement en travaux, la phase 1 sera réalisée sur un emplacement provisoire jusqu'à la fin du mois de novembre 2019, date à laquelle l'équipement rejoindra son site d'implantation finale.

Modalités d'occupation du domaine public :

Bien mis à disposition : portion de la parcelle référencée section 065C n° 500, à Châtres-la-Forêt, commune déléguée d'EVRON. Il s'agit du parking situé à proximité du cimetière. Pendant la durée du chantier actuellement en cours sur cette parcelle, un emplacement provisoire sera proposé sur une portion de la parcelle référencée section 065A n° 362, à proximité de la mairie.

Date de mise à disposition prévisionnelle : 20/07/2019.

La convention d'occupation sera établie pour une durée qui sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la libre concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi (article L.2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques).

Cette occupation du domaine public sera consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle dont le montant et les modalités de paiement seront fixées ultérieurement et ce, conformément aux dispositions de l'article L 2125-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. L'emprise nécessaire à la réalisation du projet sera mise à disposition en l'état, son aménagement et son entretien seront à la charge de l'opérateur exploitant ces installations.

Modalités d'envoi de la manifestation d'intérêt concurrente et renseignements complémentaires :

La manifestation d'intérêt concurrente et/ou toute autre demande complémentaire devra être adressée dans un délai maximum d'UN (1) mois à compter de la publication de cet avis soit jusqu'au : **Jeudi 18 juillet 2019 à 12h00.**

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Par courrier recommandé avec avis de réception ou par dépôt contre récépissé aux coordonnées suivantes :

Mairie d'Evron
4, rue d'Herford
53600 EVRON

Il sera précisé sur le courrier : « Proposition dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour une occupation temporaire du domaine public – NE PAS OUVRIR »

Par courriel à l'adresse suivante :

urbanisme@coevrons.fr

Les demandes devront être accompagnées d'une présentation détaillée du projet envisagé, notamment :

- Présentation de la structure (statuts, dénomination juridique, activité, bilan comptable sur 3 ans) ;
- Présentation de l'aménagement proposé (description des équipements projetés, plan d'aménagement de l'espace illustré par une projection graphique permettant d'apprécier l'insertion paysagère des équipements projetés) ;
- Présentation du fonctionnement envisagé (offre proposée, modalités de réapprovisionnement) ;
- Présentation financière du projet (plan de financement, budget prévisionnel pour l'investissement, projet d'exploitation prévisionnel sur 3 ans, extrait du K-bis,) ;
- Attestation d'inscription au registre du commerce ;
- Toute autre pièce que le demandeur jugerait utile.

Les projets présentés seront étudiés et un entretien pourra être organisé avec M. le Maire et ses conseillers.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessus, la Commune d'Evron pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper le bien public susvisé dans les conditions définies par le présent avis, la commune d'EVRON lancera une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Interlocuteur :
Urbanisme, Marjorie EPPLIN
Tél : 02 43 66 32 00
Mail : urbanisme@coevrons.fr